

Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne collectif

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds

Aux 31 octobre 2021 et 2020

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	12
Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études	13
Notes annexes	14
Droits au remboursement de frais de souscription (Annexe I du Tableau complémentaire I)	22

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR à www.sedar.com, en appelant notre service à la clientèle au 1-877-333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études, à titre de promoteur du Régime, et Consultants C.S.T. inc., à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « cotisations » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime effectue ses investissements selon une composition stratégique en vertu de laquelle les actifs de capital et les actifs de revenu (soit les fonds provenant des cotisations ou des subventions gouvernementales, comme les intérêts et les gains en capital) sont investis dans des titres à revenu fixe du gouvernement du Canada qui sont tous gérés passivement par Gestion d'actifs CIBC Inc., conformément à des cibles de durée préétablies. Une tranche des actifs du Régime est investie conformément à un profil prévu des paiements au moyen de titres à revenu fixe du gouvernement canadien et d'obligations de sociétés canadiennes notés BBB ou mieux.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à -1,5 %, par rapport au rendement de -0,7 %

de l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de -1,5 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 0,7 % tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été légèrement inférieur à celui de l'indice de référence au cours de l'exercice. Ce rendement inférieur résulte principalement de la sous-pondération du Régime en bons du Trésor du Canada comparativement à l'indice de référence pendant une période au cours de laquelle le rendement des obligations à court terme a été négatif.

En comparaison de l'indice général, la pondération en bons du Trésor du Régime est le principal facteur ayant contribué à un rendement plus élevé que celui de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada au cours de l'exercice.

Retour sur l'économie

Les économies canadienne et mondiale ont fortement rebondi après les replis importants enregistrés au début de la pandémie de COVID-19. L'activité économique s'est améliorée pendant le second semestre de 2021, et les banques centrales de plusieurs économies développées ont annoncé leur intention de réduire les mesures de relance monétaires mises en place au cours de l'exercice précédent. Les pressions inflationnistes se sont accrues pendant le second semestre de l'exercice en raison des perturbations des chaînes

d'approvisionnement, de la demande mondiale accrue et de la hausse des prix de l'énergie. En dépit de l'amélioration des niveaux d'emploi et de la hausse de la demande des consommateurs, la volatilité des marchés demeure élevée.

L'économie canadienne a enregistré une croissance pendant trois trimestres consécutifs avant de se contracter au deuxième trimestre de 2021. La Banque du Canada a maintenu le taux de financement à un jour à 0,25 %, et elle a annoncé en octobre qu'elle prévoit mettre fin aux politiques accommodantes des dernières années. Le taux de chômage a diminué pour le quatrième mois consécutif en septembre, s'établissant à 6,9 %, soit le taux le plus faible depuis le début de la pandémie. Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, dans le contexte de l'accroissement de la demande d'exportation. Les taux d'inflation ont augmenté tout au long de l'année, l'indice des prix à la consommation au Canada ayant atteint 4,1 % en septembre, lequel devrait, selon la Banque du Canada, demeurer élevé tout au long de 2022.

L'accélération de la reprise économique et la hausse de l'inflation ont contribué à l'augmentation considérable des

rendements, ce qui a entraîné des rendements négatifs pour les titres à revenu fixe canadiens. Dans ce contexte, l'indice obligataire universel FTSE Canada a diminué de 3,6 %, tandis que l'indice obligataire FTSE Canada à long terme, dont l'échéance des titres est plus longue, a chuté de 6,8 % pendant la même période. Les obligations de sociétés canadiennes s'en sont mieux tirées, les écarts par rapport aux obligations gouvernementales ayant diminué, ce qui s'est traduit par un rendement de -0,9 %. L'annonce par la Banque du Canada de la réduction des mesures d'assouplissement quantitatif a entraîné un bond des rendements à court terme; l'indice obligataire FTSE Canada à court terme a ainsi diminué de 1,0 % pour l'exercice.

Événements récents et autres renseignements

Nous sommes d'avis que notre stratégie de placement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur à long terme à notre Régime. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance aux risques, à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)

	2021	2020	2019	2018	2017
États de la situation financière					
Actif total	97 304 \$	146 624 \$	183 357 \$	261 440 \$	408 550 \$
Actif net	94 560	137 115	179 385	256 566	406 053
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	(31,0)%	(23,6)%	(30,1)%	(36,8)%	(25,9)%
États du résultat global					
Revenu net de placement	510 \$	5 948 \$	14 940 \$	2 674 \$	19 981 \$
États des variations de l'actif net					
Paiements d'aide aux études	(12 563)\$	(19 177)\$	(31 146)\$	(39 199)\$	(37 651)\$
Subventions gouvernementales reçues, déduction faite des remboursements	(251)	2	(22)	6	169
Paiements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(9 928)	(14 910)	(21 880)	(24 449)	(14 229)
Autres					
Nombre total de parts	155 009	195 487	242 544	295 005	347 503
Variation du nombre total de parts (%)	(20,7)%	(19,4)%	(17,8)%	(15,1)%	(11,1)%

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 0,7 million de dollars (2020 – 0,9 million de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et

ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 0,5 % du montant total des cotisations nettes, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Consultants C.S.T. inc., qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador,

conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Consultants C.S.T. inc. est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Consultants C.S.T. inc. reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime se sont établis à 0,08 %, compte tenu des impôts (2020 – 0,07 %), de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux Investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2020, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 24 milliers de dollars (2020 – 52 milliers de dollars), et représentent 0,02 %, compte tenu des impôts (2020 – 0,03 %), de la valeur de marché moyenne des actifs.

Aperçu du portefeuille du Régime

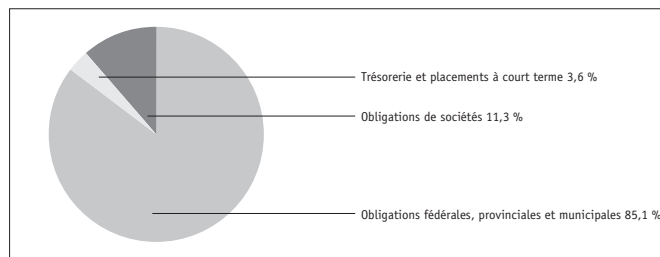
Le total de l'actif du portefeuille du Régime se compose du capital, des subventions gouvernementales et du revenu liés à toutes les conventions de régime d'épargne-études n'ayant pas encore atteint leur date d'échéance, ainsi que des actifs à partir desquels les bénéficiaires admissibles reçoivent des PAE. Au cours des exercices précédents, le total de l'actif du portefeuille du Régime ne comprenait pas l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales.

Les actifs liés au remboursement des frais de souscription et le revenu de placement connexe servent à payer les droits au remboursement des frais de souscription aux bénéficiaires admissibles. Ces actifs sont investis collectivement avec des fonds d'autres régimes administrés par la Fondation. Les paiements versés aux bénéficiaires à partir d'actifs liés au remboursement des frais de souscription sont traités à titre de paiements distincts.

Le total de l'actif du portefeuille du Régime, tel qu'il est présenté et défini dans le présent rapport, reflète uniquement le capital, les subventions gouvernementales et le revenu. Le total de l'actif du portefeuille du Régime ne reflète pas l'actif regroupé au sein du remboursement des frais de souscription attribuable à ce Régime.

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2021



Le tableau ci-après présente en détail les 25 principales positions acheteur du total de l'actif du portefeuille du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

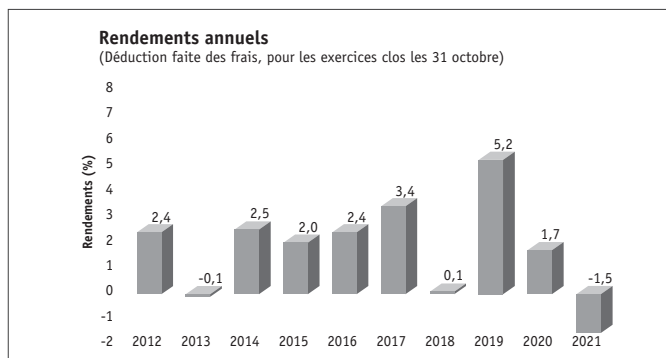
Émetteur			Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif du portefeuille du Régime
Gouvernement du Canada	0,00 %	20 janv. 2022	10 821	12,1 %
Gouvernement du Canada	0,25 %	1 ^{er} févr. 2023	3 474	3,9 %
Gouvernement du Canada	0,00 %	9 déc. 2021	3 448	3,8 %
Gouvernement du Canada	2,00 %	1 ^{er} sept. 2023	3 255	3,6 %
Gouvernement du Canada	0,25 %	1 ^{er} mai 2023	3 167	3,5 %
Gouvernement du Canada	0,25 %	1 ^{er} avril 2024	3 132	3,5 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,95 %	15 déc. 2025	3 039	3,4 %
Gouvernement du Canada	0,00 %	25 nov. 2021	2 974	3,3 %
Gouvernement du Canada	0,00 %	6 janv. 2022	2 699	3,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15 juin 2023	2 553	2,9 %
Gouvernement du Canada	0,25 %	1 ^{er} mars 2026	2 375	2,7 %
Gouvernement du Canada	0,00 %	3 févr. 2022	2 349	2,6 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15 sept. 2023	2 046	2,3 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55 %	15 déc. 2023	1 902	2,1 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,90 %	15 juin 2024	1 664	1,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55 %	15 mars 2025	1 654	1,8 %
Gouvernement du Canada	0,75 %	1 ^{er} oct. 2024	1 479	1,7 %
Province de l'Ontario	2,40 %	2 juin 2026	1 337	1,5 %
Province de l'Ontario	8,50 %	2 déc. 2025	1 267	1,4 %
Gouvernement du Canada	1,00 %	1 ^{er} sept. 2026	1 172	1,3 %
Province de l'Alberta	4,45 %	15 déc. 2025	1 132	1,3 %
Province de Québec	3,75 %	1 ^{er} sept. 2024	1 066	1,2 %
Province de l'Ontario	3,50 %	2 juin 2024	1 054	1,2 %
Province de Québec	3,00 %	1 ^{er} sept. 2023	1 034	1,2 %
Province de l'Ontario	2,60 %	8 sept. 2023	1 026	1,1 %
25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime				68,3 %

Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés uniquement sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime et ils ne reflètent pas le rendement de placement de l'actif provenant des droits au remboursement des frais de vente. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-après indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2021. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement compris dans le total de l'actif du portefeuille du Régime, effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

Dans la foulée de la mise à jour de la stratégie de placement à l'exercice 2021, l'indice de référence du Régime a été modifié en date du 1^{er} octobre 2019, pour correspondre à 50 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada majoré de 50 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada. L'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada, y compris des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est basé sur le rendement quotidien moyen des bons du Trésor à 91 jours.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2021.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	(1,5)	1,7	1,7	1,8
Rendement de l'indice de référence	(0,7)	2,6	2,4	2,6
Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada	(1,5)	2,4	1,3	1,6

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 0,7 % pour chaque période.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière


Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne collectif (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise de Consultants C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables sont, selon la direction, appropriées pour le Régime et sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Présidente et chef de la direction



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration et aux membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2021

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 322 \$	22 172 \$
Placements (note 4 et Tableau complémentaire I)	89 218	118 941
Produits à recevoir et autres débiteurs	4 764	5 511
	97 304	146 624
Passif		
Créditeurs pour les titres achetés	–	7 284
Créditeurs et charges à payer	2 744	2 225
	2 744	9 509
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	94 560	137 115
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	17 804	30 629
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	21 377	26 998
Subventions gouvernementales	26 489	32 285
Revenu tiré des subventions gouvernementales	28 134	32 586
Droits au remboursement des frais de souscription (note 8)	2 951	14 637
Fonds général (note 7)	(2 371)	(925)
Profits latents	176	905
	94 560 \$	137 115 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Produits		
Intérêts	1 383 \$	2 674 \$
Profits réalisés à la vente de placements	142	1 141
Variation des (pertes) profits latents	(683)	1 702
Dividendes	431	1 518
	1 273	7 035
Charges		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	649	909
Frais de gestion de portefeuille	88	123
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	24	52
Honoraires du comité d'examen indépendant	2	3
	763	1 087
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	510 \$	5 948 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice	137 115 \$	179 385 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	510	5 948
Transferts à des régimes internes et externes	(14 450)	(1 709)
	(13 940)	4 239
Encaissements		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	-	2
Décaissements		
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(5 620)	(10 305)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(251)	-
Paiements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(12 563)	(19 177)
Subventions gouvernementales	(9 928)	(14 910)
Remboursement des frais de souscription	(490)	(1 001)
Remboursement de produits	237	(1 118)
Total des paiements aux bénéficiaires	(22 744)	(36 206)
Encaissements moins décaissements	(28 615)	(46 509)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(42 555)	(42 270)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de l'exercice	94 560 \$	137 115 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	510 \$	5 948 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Profits réalisés à la vente de placements	(142)	(1 141)
Variation des profits latents	683	(1 702)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	747	(2 038)
(Augmentation) diminution des subventions gouvernementales à recevoir	-	(6)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	519	160
Achats de placements	(112 438)	(89 676)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	134 336	130 097
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	24 215	41 642
Activités de financement		
Transferts à des régimes internes et externes	(14 450)	(1 709)
Subventions gouvernementales nettes reçues (remboursées)	(251)	2
Diminution nette des dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	(5 620)	(10 305)
Paiements aux bénéficiaires	(22 744)	(36 206)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(43 065)	(48 218)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(18 850)	(6 576)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	22 172	28 748
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	3 322	22 172
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	-	-
Produits d'intérêts reçus	2 130	3 007

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)	Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations						Obligations (suite)					
Fédérales – 63,4 %						Provinciales – 19,4 % (suite)					
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2023	2 500	2 553	2 569	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,30	2 juin 2025	150	153	160
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 sept. 2023	2 000	2 046	2 092	Province de l'Ontario	2,85	2 juin 2023	400	411	417
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 déc. 2023	1 850	1 902	1 916	Province de l'Ontario	2,60	8 sept. 2023	1 000	1 026	1 050
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,90	15 juin 2024	1 600	1 664	1 708	Province de l'Ontario	3,50	2 juin 2024	1 000	1 054	1 089
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	1 000	1 010	1 050	Province de l'Ontario	2,60	2 juin 2025	950	984	1 017
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	1 600	1 654	1 701	Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	600	603	628
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	1 000	979	1 006	Province de l'Ontario	8,50	2 déc. 2025	1 000	1 267	1 329
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,95	15 déc. 2025	3 000	3 039	3 118	Province de l'Ontario	2,40	2 juin 2026	1 300	1 337	1 373
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,25	15 juin 2026	500	490	501	Province de Québec	0,00	16 juill. 2022	300	299	299
Gouvernement du Canada	0,00	25 nov. 2021	2 975	2 974	2 974	Province de Québec	3,00	1 ^{er} sept. 2023	1 000	1 034	1 052
Gouvernement du Canada	0,00	9 déc. 2021	3 450	3 448	3 448	Province de Québec	3,75	1 ^{er} sept. 2024	1 000	1 066	1 106
Gouvernement du Canada	0,00	6 janv. 2022	2 700	2 699	2 699	Province de Québec	2,75	1 ^{er} sept. 2025	700	730	756
Gouvernement du Canada	0,00	20 janv. 2022	10 825	10 821	10 821	Province de Québec	2,50	1 ^{er} sept. 2026	700	724	747
Gouvernement du Canada	0,00	3 févr. 2022	2 350	2 349	2 349	Province de la Saskatchewan	0,80	2 sept. 2025	500	485	494
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} févr. 2023	3 500	3 474	3 500					17 349	17 818
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mai 2023	3 200	3 167	3 198	Municipales – 2,3 %					
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} sept. 2023	3 200	3 255	3 329	Ville de Montréal	3,00	1 ^{er} sept. 2025	500	524	538
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} avril 2024	3 200	3 132	3 181	Municipalité régionale de York	2,60	15 déc. 2025	500	517	531
Gouvernement du Canada	0,75	1 ^{er} oct. 2024	1 500	1 479	1 508	Municipalité régionale de Niagara	0,00	30 déc. 2021	150	150	150
Gouvernement du Canada	0,50	1 ^{er} sept. 2025	1 000	967	996	Municipalité régionale de Niagara	0,00	30 juin 2022	250	249	249
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mars 2026	2 500	2 375	2 422	Municipalité régionale de Niagara	0,00	30 déc. 2022	150	148	148
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	1 200	1 172	1 209	Municipalité régionale de Niagara	0,00	30 juin 2023	200	196	196
				56 649	57 295	Municipalité régionale de Niagara	0,00	30 juin 2024	250	240	241
										2 024	2 053
Provinciales – 19,4 %						De sociétés – 11,3 %					
Province de l'Alberta	2,65	1 ^{er} sept. 2023	300	308	309	407 International Inc.	2,47	8 sept. 2022	300	303	304
Province de l'Alberta	2,35	1 ^{er} juin 2025	200	205	214	AltaGas Ltd.	2,61	16 déc. 2022	100	101	102
Province de l'Alberta	4,45	15 déc. 2025	1 000	1 132	1 144	AltaLink, LP	3,67	6 nov. 2023	75	78	79
Province de la Colombie-Britannique	0,00	8 sept. 2023	174	169	170	Banque de Montréal	2,12	16 mars 2022	190	191	191
Province de la Colombie-Britannique	3,30	18 déc. 2023	700	731	750	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,83	27 avril 2022	180	181	181
Province de la Colombie-Britannique	2,15	3 juin 2024	200	204	209	La Banque de Nouvelle-Écosse	2,38	1 ^{er} mai 2023	250	254	255
Province de la Colombie-Britannique	2,85	18 juin 2025	200	209	220	La Banque de Nouvelle-Écosse	2,58	30 mars 2027	150	151	151
Province de la Colombie-Britannique	2,30	18 juin 2026	300	308	318	Brookfield Infrastructure Partners LP	3,32	22 févr. 2024	50	52	52
Province du Manitoba	0,00	5 sept. 2022	610	607	607	Caisse centrale Desjardins	2,39	25 août 2022	750	760	761
Province du Manitoba	3,30	2 juin 2024	500	524	538	Calloway REIT Inc.	3,99	30 mai 2023	115	119	120
Province du Manitoba	2,45	2 juin 2025	500	515	530	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,43	9 juin 2023	170	173	174
Province du Manitoba	2,55	2 juin 2026	300	310	320	Canadian Tire Corp Ltd.	3,17	6 juill. 2023	75	77	77
Province du Nouveau-Brunswick	1,80	14 août 2025	500	503	513	Canadian Western Bank	2,74	16 juin 2022	800	810	811
Province du Nouveau-Brunswick	2,60	14 août 2026	200	207	214	Canadian Western Bank	1,57	14 sept. 2023	150	150	151
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	0,00	17 avril 2022	245	244	245	Capital Desjardins inc.	4,95	15 déc. 2026	300	302	302
						Caterpillar Financial Services Limited	2,09	12 sept. 2022	300	303	304

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

(suite)

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)	Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)						Répartition des placements (note 4)					
De sociétés – 11,3 % (suite)						Droits au remboursement des frais de souscription (annexe I)					
Central 1 Credit Union	2,58	6 déc. 2023	70	71	72	Trésorerie et équivalents de trésorerie (annexe I)				3 134	2 959
Daimler Canada Finance Inc.	2,57	22 nov. 2022	300	305	306					42	42
Daimler Canada Finance Inc.	2,54	21 août 2023	75	76	77	Total du fonds de placement				92 540	93 534
Enbridge Inc.	3,94	13 janv. 2023	100	103	104	Représenté par :					
EPCOR Utilities Inc.	1,95	8 juill. 2022	800	808	808	Trésorerie et équivalents de trésorerie				3 322	
Banque Équitable	2,95	26 sept. 2022	100	102	102	Placements, à la juste valeur				89 218	
First Capital Realty Inc.	4,43	31 janv. 2022	150	151	151					92 540	
First Capital Realty Inc.	3,95	5 déc. 2022	100	103	103						
Fortified Trust	2,34	23 janv. 2023	300	305	306						
Fortified Trust	2,56	23 mars 2024	75	77	77						
Glacier Credit Card Trust	3,14	20 sept. 2023	150	154	156						
Honda Canada Finance Inc.	1,82	7 déc. 2021	275	275	275						
Honda Canada Finance Inc.	2,54	1 ^{er} mars 2023	300	307	307						
Hydro One Inc.	2,54	5 avril 2024	50	51	52						
Hydro-Québec	9,63	15 juill. 2022	90	96	96						
Inter Pipeline Ltd.	3,78	30 mai 2022	750	763	763						
Inter Pipeline Ltd.	2,73	18 avril 2024	50	51	51						
John Deere Canada Funding Inc.	2,63	21 sept. 2022	300	306	306						
John Deere Financial Inc.	2,46	4 avril 2024	50	51	51						
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	2,84	12 janv. 2023	100	102	103						
Banque Nationale du Canada	2,98	4 mars 2024	50	52	52						
Ontario Hydro	0,00	26 mai 2022	160	160	160						
Pembina Pipeline Corporation	2,99	22 janv. 2024	50	51	52						
Fonds de placement immobilier RioCan	3,73	18 avril 2023	145	150	150						
Rogers Communications Inc.	4,00	6 juin 2022	500	510	510						
Banque Royale du Canada	1,97	2 mars 2022	240	241	241						
Toyota Crédit Canada Inc.	2,64	27 mars 2024	75	77	77						
Ventas Canada Finance Limited	3,30	1 ^{er} févr. 2022	125	126	126						
Ventas Canada Finance Limited	2,80	12 avril 2024	50	51	52						
Veresen Inc.	3,43	10 nov. 2021	150	150	150						
VW Credit Canada Inc.	3,70	14 nov. 2022	225	232	232						
				10 062	10 083						
Total des placements à revenu fixe – 96,4 %				86 084	87 249						
Total des placements – 96,4 %				86 084	87 249						
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 3,6 %				3 280	3 280						
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %				89 364	90 529						

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des parts, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Régime d'épargne collectif par année d'admissibilité.

Année d'admissibilité	N ^{bre} de parts à l'ouverture	Rentrées de parts ¹	Sorties de parts ²	N ^{bre} de parts à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé ³
2020 et avant 2020	195 182	130	40 620	154 692	21 006 \$	17 607 \$
2021	133	18	–	151	154	66
2022	63	–	–	63	113	72
2023	32	–	6	26	37	13
2024	18	–	–	18	13	5
2025	13	–	–	13	6	5
2026 et après	46	–	–	46	48	36
TOTAL	195 487	148	40 626	155 009	21 377 \$	17 804 \$

1. Les rentrées de parts comprennent les parts transférées au Régime.
2. Les sorties de parts comprennent les parts résiliées, les parts transférées du Régime et les parts liées aux paiements d'aide aux études.
3. Le revenu cumulé représente à la fois le revenu attribué aux comptes des souscripteurs et le revenu détenu pour le versement futur de paiements d'aide aux études.

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2021	2020
Paiements des souscripteurs	88 \$	54 \$
Transferts de capital interrégimes	(2 994)	(4 263)
Frais de tenue de compte	(18)	(22)
Remboursement du capital	(2 698)	(6 074)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(5 620)	(10 305)
Solde, au début de l'exercice	26 998	37 303
Solde, à la fin de l'exercice	21 377 \$	26 998 \$

Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent le montant total en dollars des paiements par exercice, ainsi que le nombre de parts admissibles payées et le montant des paiements d'aide aux études par année d'admissibilité.

Paiements d'aide aux études	2021	2020	Paiements d'aide aux études	2021	2020
Paiements pour l'année considérée	1 156 \$	4 453 \$	Non discrétionnaires	12 563 \$	19 177 \$
Paiements différés	11 407	14 704			
Paiements anticipés	–	20			
	12 563 \$	19 177 \$			

	Nombre de parts liées aux paiements d'aide aux études				Montant des paiements d'aide aux études par part			
	Année d'admissibilité				Année d'admissibilité			
	2021	2020	2019	2018	2021	2020	2019	2018
Premier	6,0	72,6	262,5	12 704,1	166 \$	171 \$	160 \$	141 \$
Deuxième		55,4	82,7	14 193,9		192	198	151
Troisième			54,4	7 312,9			197	175
Quatrième				6 478,5				175

Notes annexes

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1^{er} septembre 1991. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2001. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Consultants C.S.T. inc. (« C.C.S.T. »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i. au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii. au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii. au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant le Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas

imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2021.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Le Régime classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des passifs financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et de ces passifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et des passifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées au poste Variation des profits (pertes) latents dans les états du résultat global. Lorsqu'un actif financier ou un passif financier classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est vendu, l'écart entre le produit de la vente et la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale du titre est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

Les actifs financiers et les passifs financiers qui sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée de tout coût additionnel directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission. Les actifs financiers au coût amorti sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur. Les produits d'intérêts, y compris l'amortissement des surcotes et des décotes sur les titres évalués au coût amorti, sont comptabilisés dans les produits d'intérêts. Les gains ou les pertes de valeur comptabilisés à l'égard des titres au coût amorti sont comptabilisés

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

dans les états du résultat global. Lorsqu'un instrument de créance évalué au coût amorti est vendu, l'écart entre le produit de la vente et le coût amorti du titre au moment de la vente est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Placements, au coût amorti	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti, y compris les instruments de créance et les actifs financiers non dérivés, sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et au moment de l'acquisition ne sont pas acquis principalement à des fins de transaction. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

e) Évaluation des placements

Les placements incluent les montants des placements à la juste valeur et au coût amorti.

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions, les fonds négociés en bourse (les « FNB ») et les fonds communs.

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

Les placements dans des fonds communs utilisés en vue du paiement des droits au remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») dont il est question à la note 8 sont évalués aux valeurs liquidatives des fonds communs à la date d'évaluation, étant donné que celles-ci représentent la valeur que le Régime pourrait recevoir à la suite du rachat des parts qu'il détient dans les fonds communs.

La note 10 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription ont été déduits des dépôts des souscripteurs et perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Les estimations, les hypothèses et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont ceux qui sont utilisés pour l'évaluation des droits au RFS. D'autres renseignements sur l'évaluation des droits au RFS sont présentés à la note 8b.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à C.C.S.T., en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1^{er} novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions

gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci, ainsi que des placements utilisés pour financer les droits au RFS (le « Fonds de RFS »).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, un montant de 649 \$ a été comptabilisé à titre de frais de tenue de compte et de frais d'administration (2020 – 909 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2021 s'élevaient à néant (2020 – 68 \$).

Les frais de souscription ont été versés par les souscripteurs et déduits de leurs cotisations. Conformément à la convention de distribution, la Fondation a convenu de verser une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de s'acquitter des paiements des droits au RFS à la date de leur échéance. Il revient à la Fondation de verser aux bénéficiaires du Régime les remboursements de frais de souscription promis. Toute insuffisance dans les actifs pour s'acquitter des paiements des droits au RFS sera financée par la Fondation (se reporter à la note 8).

b) Paiements pour le financement du déficit du RFS versés par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Fondation a versé des paiements pour le financement du déficit de néant (2020 – néant) au Fonds de RFS (se reporter à la note 8b).

c) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, le Régime a comptabilisé une charge de 2 \$ (2020 – 3 \$) pour les services du comité d'examen indépendant. Les honoraires du comité d'examen indépendant inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2021 s'élevaient à néant (2020 – néant).

d) Honoraires versés pour superviser et encadrer les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 20 \$ (2020 – 28 \$) facturé par C.C.S.T. au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Les Créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 4 \$ à payer à C.C.S.T. au 31 octobre 2021 (2020 – 8 \$) relativement à ces charges.

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille et dans l'annexe I de ce tableau, qui est expliquée ci-dessous.

Depuis le 15 mars 2021, les subventions gouvernementales ne sont plus investies dans un fonds distinct avec les subventions gouvernementales d'autres REEE administrés par C.C.S.T. Le capital

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 4. Avoirs investis (suite)

reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Les placements utilisés pour financer les droits au RFS du Régime d'épargne collectif et du Régime Avantage CST (auparavant le Régime d'épargne collectif de 2001) équivalant à 100 % des frais de souscription versés sont gérés dans un Fonds de RFS distinct (se reporter à l'Annexe I du Tableau complémentaire I). Les avoirs et le revenu du Fonds de RFS sont attribués au Régime en fonction de sa quote-part des droits au RFS.

Les restrictions relatives aux normes générales de placement incluses dans la politique nationale n° 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne s'appliquent pas aux actifs détenus dans le Fonds de RFS.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et aux mandats de placement.

a) Risque de marché

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du

Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la durée, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2021	31 oct. 2020
Moins de 1 an	36 %	29 %
De 1 an à 3 ans	36 %	12 %
De 3 à 5 ans	24 %	9 %
Plus de 5 ans	2 %	28 %
Total des titres de créance	98 %	78 %

Au 31 octobre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 92 540 \$ (2020 – 141 113 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 1 696 \$ (2020 – 3 980 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 1 586 \$ (2020 – 4 590 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les FNB du Régime, ainsi que le Fonds de RFS, qui représentent 2 % (2020 – 22 %) du total du fonds de placement au 31 octobre 2021. Le risque lié à la composante actions du Fonds de RFS est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement approuvées et les mandats.

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii. Autre risque de prix (suite)

Au 31 octobre 2021, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiquée dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 14 \$ (2020 – 310 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2021		31 octobre 2020	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	39 %	35 872 \$	13 %	17 809 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	19 %	17 595	22 %	30 796
A/A(élevée)/A(faible)	11 %	10 212	19 %	26 415
BBB	4 %	3 833	7 %	9 790
R-1	24 %	22 291	15 %	21 806
Non noté à court terme	1 %	651	2 %	3 427
Total des titres de créance	98 %	90 454 \$	78 %	110 043 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires incluant les droits au RFS. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux

exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an. La Fondation verse une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de rembourser les montants des droits au RFS à la date de leur échéance.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des fonds communs d'actions étrangères et des FNB qui représentent 2 % (2020 – 20 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 14 \$ (2020 – 290 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Note 7. Fonds général et dons versés par la Fondation

La Fiducie canadienne de bourses d'études des Régimes d'épargne collectifs (la « Fiducie des Régimes d'épargne collectifs ») est une fiducie légale qui inclut le Régime d'épargne collectif et le Régime Avantage CST (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre de régimes d'épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs qui obtient son revenu des sources suivantes :

- des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d'échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur convention avant l'échéance;
- du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d'expiration des conventions;
- des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l'acte de fiducie de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l'un ou l'autre des régimes de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs.

Les dons versés par la Fondation représentent un fonds commun discrétionnaire qui est partagé entre les Régimes. Ces fonds sont utilisés pour compléter les PAE lorsque le solde du Fonds général est épuisé. Le montant est réparti annuellement entre les Régimes, en fonction des paiements prévus pour chaque Régime.

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Fonds général et dons versés par la Fondation (suite)

Les encaissements et décaissements du Fonds général qui figurent dans les états financiers du Régime pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020 sont les suivants :

	2021	2020
Encaissements		
Revenu de placement net	36 \$	449 \$
Transfert du Fonds commun de bourses d'études	-	-
Décaissements		
Paievements d'aide aux études	(1 482)	(1 374)
(Insuffisance) excédent des encaissements sur les décaissements	(1 446)	(925)
Solde, au début de l'exercice	(925)	-
Solde, à la fin de l'exercice	(2 371)\$	(925)\$

Note 8. Remboursement des frais de souscription

a) Droits au remboursement des frais de souscription

Le Régime rembourse les frais de souscription aux bénéficiaires à partir du Fonds de RFS, qui totalise 100 % des frais de souscription versés. Les droits au RFS sont versés avec le premier versement de PAE aux bénéficiaires admissibles. Le montant total remboursé pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 était de 490 \$ (2020 – 1 001 \$).

Au 31 octobre 2021, le montant des droits au RFS de 2 951 \$ (2020 – 14 637 \$), indiqué dans les états de la situation financière, représentait le coût moyen des placements du Régime dans le Fonds de RFS de 3 001 \$ (2020 – 14 600 \$), ajusté pour tenir compte des fonds devant être transférés aux (provenant des) placements directs du Régime de (58) \$ (2020 – 20 \$), les paievements du RFS faits aux bénéficiaires durant la période, majoré des intérêts courus de 8 \$ (2020 – 17 \$). La juste valeur des placements dans le Fonds de RFS au 31 octobre 2021, compte tenu de ce qui précède, se chiffrait à 3 126 \$ (2020 – 15 542 \$). Le Fonds de RFS comprend des placements à la juste valeur de 3 134 \$ et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 42 \$, qui sont présentés dans l'état de la situation financière. L'écart entre la valeur actualisée des droits au RFS et la juste valeur du Fonds de RFS n'est pas comptabilisé dans les états financiers du Régime.

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription

Deux évaluations distinctes sont effectuées à l'égard des droits au RFS. En premier lieu, sur une base annuelle, une évaluation

des droits au RFS est préparée en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. Cette évaluation est utilisée pour estimer la situation de capitalisation courante des droits au RFS. La valeur actualisée des droits au RFS est déterminée en utilisant les taux de rendement des placements à long terme prévus et est fondée sur la politique de placement pour le Fonds de RFS, comme il est expliqué au paragraphe i) ci-dessous.

En deuxième lieu, une évaluation actuarielle est effectuée au minimum tous les deux ans afin de déterminer le caractère suffisant des actifs dans le Fonds de RFS et la pertinence de la politique de financement pour répondre aux exigences relatives aux droits au RFS dans les années à venir. Cette évaluation utilise les taux de rendement des placements à long terme prévus qui sont établis par la direction pour calculer la valeur actualisée des droits au RFS et pour projeter la croissance des actifs du Fonds de RFS afin de s'assurer que les droits au RFS futurs seront entièrement financés, tel qu'il est établi au paragraphe ii) ci-dessous.

i) Évaluation de la direction fondée sur ses meilleures estimations

Les hypothèses utilisées pour évaluer les droits au RFS illustrent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs aux bénéficiaires et incluent des hypothèses à la fois économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation de conventions avant l'échéance et la participation des étudiants admissibles dans l'encaissement des PAE. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation, qui correspond au taux de rendement des placements à long terme prévu du Fonds de RFS fondé sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation, soit 4,2 % au 31 octobre 2021 (2020 – 5,1 %). Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, les hypothèses pourraient également changer, ce qui pourrait entraîner une variation significative de la valeur actualisée des droits au RFS.

La situation de capitalisation des droits au RFS était la suivante aux 31 octobre :

	2021	2020
Valeur actualisée des droits au RFS	3 176 \$	4 006 \$
Juste valeur du Fonds de RFS <i>(note 8a)</i>	3 176	15 505
Partie surcapitalisée des droits au RFS	- \$	11 499 \$

Une diminution ou augmentation de 1 % du taux d'actualisation utilisé augmenterait ou diminuerait la valeur actualisée des droits au RFS de 47 \$ ou de 44 \$, respectivement (2020 – 55 \$ ou 52 \$, respectivement).

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 8. Remboursement des frais de souscription (suite)

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription (suite)

ii) Évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle des droits au RFS du Régime a été effectuée en 2021 en fonction des actifs et des obligations au 31 octobre 2020. Cette évaluation incluait des hypothèses à propos de la meilleure estimation de la direction relativement à la résiliation de conventions avant l'échéance et à la participation des étudiants admissibles dans l'encaissement de PAE. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des droits au RFS était fondé sur le taux de rendement des placements à long terme prévu de 4,2 %, ce qui s'est traduit par une obligation entièrement capitalisée. La Fondation a la responsabilité de verser aux bénéficiaires du Régime un remboursement de frais de souscription promis. Des exigences de capitalisation ont été établies par la Fondation pour s'assurer que les actifs sont suffisants pour répondre aux exigences futures de droits au RFS en utilisant les taux de rendement à long terme prévus, en se fondant sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation pour projeter la croissance de l'actif du Fonds de RFS. Toute insuffisance dans les actifs détenus pour s'acquitter du paiement des droits au RFS sera financée par la Fondation.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en 2023 et sera fondée sur les actifs et les obligations au 31 octobre 2022.

c) Modification d'une estimation – Affectation des actifs et du revenu au titre des droits au remboursement des frais de souscription

Le Régime et le Régime Avantage CST sont des régimes distincts appartenant à la Fiducie d'épargne collective. Les actifs au titre des droits au remboursement des frais de souscription (les « actifs liés au RFS de 100 % ») pour le Régime et le Régime Avantage CST sont détenus dans le même compte de fiducie pour permettre une gestion efficace des placements.

Dans le cadre de l'évaluation actuarielle de 2021, les actifs liés au RFS de 100 % ont été réaffectés entre le Régime et le Régime Avantage CST afin de refléter l'évaluation des droits au RFS effectuée au 31 octobre 2021. Au cours de l'exercice, des actifs liés au RFS de 100 % de 12 227 \$ ont été réaffectés du Régime au Régime Avantage CST. Le revenu futur gagné sur les actifs liés au RFS reflétera cette nouvelle affectation, mais il est impraticable d'estimer le montant de cette incidence sur les périodes ultérieures.

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie du classement des instruments financiers. Aux fins de l'évaluation, ils sont comptabilisés à la juste valeur si les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 31 octobre 2021

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti		
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	- \$	1 999 \$	1 999 \$	1 999 \$	1 999 \$
Placements	74 873	14 388	14 352	89 261	89 225
Autres actifs ²	-	5 254	5 254	5 254	5 254
Passifs financiers					
Autres passifs ³	- \$	2 744 \$	2 744 \$	2 744 \$	2 744 \$

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 31 octobre 2020

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti		
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	- \$	20 197 \$	20 197 \$	20 197 \$	20 197 \$
Placements	108 619	10 322	10 440	118 941	119 059
Autres actifs ²	-	5 511	5 511	5 511	5 511
Passifs financiers					
Autres passifs ³	- \$	9 509 \$	9 509 \$	9 509 \$	9 509 \$

1. La trésorerie et les soldes bancaires de 1 404 \$ (2020 – 1 975 \$) ont été exclus.
2. Les autres actifs se composent des débiteurs pour les titres vendus, des produits à recevoir et autres débiteurs et des subventions gouvernementales à recevoir.
3. Les autres passifs se composent des créditeurs pour les titres achetés et des créditeurs et charges à payer.

Notes annexes (suite)

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir (suite)

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i. Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	73 278 \$	– \$	73 278 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	1 595	–		1 595
Total des placements, à la juste valeur	1 595 \$	73 278 \$	– \$	74 873 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	77 549 \$	– \$	77 549 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	31 070	–		31 070
Total des placements, à la juste valeur	31 070 \$	77 549 \$	– \$	108 619 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 ou 2.

Droits au remboursement de frais de souscription

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 1,5 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,15	15 déc. 2021	1 700	1 702	1 711
				1 702	1 711
Provinciales – 0,2 %					
Province du Nouveau-Brunswick	6,47	30 nov. 2027	183	208	217
				208	217
De sociétés – 47,4 %					
407 International Inc.	6,75	27 juill. 2039	166	220	228
407 International Inc.	7,13	26 juill. 2040	518	766	800
AT&T Inc.	4,85	25 mai 2047	1 597	1 730	1 602
Bank of America	1,05	15 sept. 2027	1 758	1 757	1 758
Banque de Montréal	4,30	26 nov. 2080	1 044	1 086	1 076
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,70	27 juill. 2081	548	538	548
Bankers Hall LP	4,38	20 nov. 2023	250	255	260
Bell Canada	0,00	15 mai 2034	496	300	272
Blue Water Bridge Authority	6,41	9 juill. 2027	1 246	543	609
Banque Canadienne Impériale de Commerce	0,00	4 mars 2025	975	970	975
Cenovus Energy Inc.	3,50	7 févr. 2028	1 075	1 113	1 103
Cogeco Communications inc.	2,99	22 sept. 2031	855	832	855
Banque Concentra	0,81	1 ^{er} nov. 2025	310	280	288
CSS Partnership	6,92	31 juill. 2042	177	233	230
Enbridge Gas Inc.	3,65	1 ^{er} avril 2050	991	1 034	1 028
Enbridge Inc.	4,57	11 mars 2044	2 099	2 211	2 076
EUROFIMA – obligations feuille d'érable	4,55	30 mars 2027	212	237	237
First National Financial LP	0,27	1 ^{er} mai 2026	630	592	592
Société de financement GE Capital Canada	0,79	15 févr. 2022	646	646	594
Société de financement GE Capital Canada	1,64	6 févr. 2023	147	149	141
Société de financement GE Capital Canada	5,73	22 oct. 2037	404	474	387
Goldman Sachs Group, Inc.	0,84	29 avril 2025	641	642	641
Great-West Lifeco Inc.	3,60	31 déc. 2081	1 352	1 339	1 352
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	6,45	30 juill. 2029	918	1 074	1 117
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	7,05	12 juin 2030	115	152	145
Heathrow Funding Ltd.	3,40	8 mars 2028	200	205	190
Heathrow Funding Ltd.	3,66	13 janv. 2031	1 662	1 715	1 680
InPower BC General Partnership	4,47	31 mars 2033	472	508	469
Lloyds Bank plc	3,50	3 févr. 2025	553	577	592
Les Compagnies Loblaw limitée	0,00	7 juin 2027	552	467	418

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 47,4 % (suite)					
Les Compagnies Loblaw limitée	0,00	23 nov. 2027	174	147	129
Les Compagnies Loblaw limitée	6,54	17 févr. 2033	848	1 081	1 085
Société Financière Manuvie	3,38	19 juin 2081	1 381	1 352	1 381
McCain Finance Limited	3,87	7 févr. 2023	737	760	737
Metropolitan Life Global Funding I	1,95	20 mars 2028	1 181	1 146	1 178
Molson Coors International LP	3,44	15 juill. 2026	360	374	381
Administration portuaire de Montréal	3,24	22 mars 2051	276	276	276
Morgan Stanley	0,78	21 mars 2025	2 447	2 439	2 447
NAV Canada	7,56	1 ^{er} mars 2027	470	544	591
NAV Canada	7,40	1 ^{er} juin 2027	72	91	99
NAV Canada	3,29	30 mars 2048	160	164	144
NAV Canada	2,92	29 sept. 2051	857	817	825
New York Life Global Funding	2,00	17 avril 2028	1 489	1 458	1 486
North Battleford Power LP	4,96	31 déc. 2032	718	804	830
Nova Gas Transmission Ltd.	9,90	16 déc. 2024	109	134	167
Ornge Issuer Trust	5,73	11 juin 2034	872	1 015	1 005
Pembina Pipeline Corporation	4,75	26 mars 2048	2 042	2 147	2 122
Plenary Properties LTAP LP	6,29	31 janv. 2044	807	1 056	1 025
Banque Royale du Canada	4,50	24 nov. 2080	1 048	1 100	1 074
Scotia Capitaux Inc.	0,55	1 ^{er} janv. 2026	4 000	3 634	3 689
Shaw Communications Inc.	6,75	9 nov. 2039	973	1 268	983
Shaw Communications Inc.	4,25	9 déc. 2049	1 100	1 085	1 096
Sobeys Inc.	6,06	29 oct. 2035	510	623	618
Sobeys Inc.	6,64	7 juin 2040	100	133	140
Strait Crossing Development Inc.	6,17	15 sept. 2031	451	314	284
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	6,30	15 mai 2028	41	50	50
La Financière Sun Life inc.	3,60	30 juin 2081	464	460	464
Suncor Énergie Inc.	3,10	24 mai 2029	245	250	261
Suncor Énergie Inc.	5,00	9 avril 2030	600	688	644
Suncor Énergie Inc.	3,95	4 mars 2051	198	193	195
La Banque Toronto-Dominion	3,60	31 oct. 2081	455	446	455
Toyota Crédit Canada Inc.	2,31	23 oct. 2024	151	153	151
TransCanada PipeLines Limited	0,74	9 juin 2024	1 261	1 263	1 261
TransCanada PipeLines Limited	8,29	5 févr. 2026	214	261	283
TransCanada PipeLines Limited	6,28	26 mai 2028	327	385	407
TransCanada PipeLines Limited	6,89	7 août 2028	117	142	146

Droits au remboursement de frais de souscription (suite)

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007 (suite)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 47,4 % (suite)					
TransCanada Pipelines Limited	4,33	16 sept. 2047	529	540	518
Transcontinental inc.	2,28	13 juill. 2026	350	345	350
University Health Network	5,64	8 déc. 2022	464	476	530
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	6,35	15 oct. 2034	997	1 193	1 059
WTH Car Rental ULC	3,28	22 janv. 2024	279	286	290
WTH Car Rental ULC	2,78	22 juill. 2024	380	388	395
				54 126	53 514

Total des placements à revenu fixe – 49,1 % **56 036** **55 442**

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds commun d'actions – 49,6 %			
Fonds d'actions mondiales CC&L	2 223 885	56 550	50 844
		56 550	50 844
Total des actions – 49,6 %			
		112 586	106 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 1,3 %			
		1 511	1 511
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %			
		114 097	107 797

Total de la répartition des placements

Régime d'épargne collectif		3 134	2 959
Régime d'épargne collectif de 2001		109 452	103 329
		112 586	106 288

Répartition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Régime d'épargne collectif		42	42
Régime d'épargne collectif de 2001		1 469	1 469
		1 511	1 511

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1-877-333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Consultants C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.cst.org.

Au Québec, les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont distribués par Consultants C.S.T. inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.